

Immobilier

**ENVOYEZ VOTRE PETITE ANNONCE
PAR FAX : 0590 877 877**

MISSIMMO
Agence Immobilière - Real Estate
Gestion Syndic Location Transaction

Tel : 0590 511 854 www.missimmo.com



Carte professionnelle 07-145 T/G garantie SOCAMAB

FONCIA

Jean-Christian BUONANNO
Négociateur FONCIA SPRIMBARTH
St BARTH - St MARTIN - St MAARTEN
Les Jardins de St-Jean
97133 SAINT BARTHELEMY
Tél : 05 90 27 70 19 / 27 67 70
Cell : 06 90 76 39 59
Fax : 05 90 27 84 40
buonanno144@foncia.fr

A VENDRE Appartement

**Appartement à rénover
dans petite résidence belle vue mer**

Au dernier étage de la résidence, grand
espace pour cet appartement avec
2 mezzanines et belle terrasse.



Prix : 380 000 €*

N. SIREN : 500 02 3 817
Référence : 267927 / 433/SB
* Frais d'Agence Inclus

www.foncia.com

Location (Demandes)

Rental (Searching for)

■ Réf173 -URGENT MAXIME du "Tamarin" recherche logement 2 chambres minimum, peu ou pas meublé, préférence Grand fond, Toiny, Cul de sac, Marigot. Loyer raisonnable. tél: 06.90.41.82.86 06.90.59.72.66/05.90.27.51.49.

Location (Offres)

Rental

■ Réf 173 - Loue appartement 2 ch à Flamands (plage) de juin à octobre 1300 €/mois tel 06 80 04 26 07

● For rent condo 2 rooms at (Flamands) beach) from June to October 1300 €/month.

■ Réf173 - A louer à Grand Fond du 1/09 au 15/10 2009 une belle maison neuve vue sur mer 2 couchages, au calme, grande terrasse, jardin 1400€ le mois (possibilité de louer à la semaine) Tel: 0690 61 02 67

■ Réf 173 - Urgent Homme sérieux, stable, soigneux, non fumeur cherche chambre meublée. Étudie toutes propositions sérieuses. Contacter le journal qui transmettra.

■ Réf 173 - Couple, 1 enfant très sérieux, soigneux, non fumeur cherche appartement meublé 1 ou 2 chambres.

Loyer correct. Faire offre au journal qui transmettra.



A ST MARTIN

A 2 pas de Marigot et des commerces - LOCATION STUDIO + VOITURE - 125 € pour 1 / 4 pers
Tarif dégressif pour + de 2 j
Prise en charge aéroport ou bateau
- Rés des Sables, piscine, plage, -
tel : 06 90 55 93 08 fax : 05 90 87 22 85 - e- mail : info@sdmloc.com.

seaview, place very quiet - available in June - Rent 2000 €/month + charges, not seriousness to abstain - call 06 90 62 97 53



A vendre ou à échanger contre une maison à ST BARTHELEMY Château, à 30' aéroport de Nantes avec chambres d'hôtes + dépendances aménagées en 2 grands gîtes, piscine, parc de 3 ha, excellent état - dossier sur demande par mail annie.gilbert.rio@orange.fr ou tel 06 72 92 37 23

Rare à ST BARTHELEMY
A louer bungalow indépendant
100 €/jour pour 2 personnes
location nuit/semaine



Totalement Aménagé et équipé, très belles prestations, chambre tout confort, sdb, kitchenette, grand deck, calme repos et tranquillité...
Tel : 05.90.52.41.50



■ RéfA72 - loue , maison de 3 chambres à ST BARTH, situé en campagne, vue sur mer, endroit très calme libre au mois de juin 2009. Loyer de 2000€/mois + charges. pas sérieux s'abstenir. pour plus infos tel : 0690 62 97 53.

● For rent villa 3 rooms at ST BARTH, situated in countryside,



A 5mn de la plage de Saline, au milieu de la verdure avec piscine : chambres et table d'hôtes 80€avec Petit déjeuner pour 2 Prestations de qualité

- Cases individuelles : séjour, kitchenette, chambre tout confort
www.saintbarthgitefeurdelune.com
0690 565 959

Vente / Sale

■ Réf173 - A vendre route du village à ST JEAN, maison en rénovation et extension avec permis de construire - terrain 430 m2, petite vue mer, emplacement calme et résidentiel 1 500 000 € à négocier suivant avancement des travaux - smva.cbs@orange.fr

Quel traitement de la CSG et de la CRDS pour les résidents fiscaux de Saint Barthélemy ?

En France métropolitaine, les revenus du travail sont taxés au bénéfice des organismes sociaux, aux taux respectifs suivants :

- Revenus du travail : 8%,
- Allocations de retraite : 7,1%,
- Autres revenus de remplacement dont chômage : 6,7%,
- Revenus du capital (dont loyers, plus-values, dividendes etc) : 12,1%

Et ce en application des taxes suivantes :

- Contribution Sociale Généralisée (CSG),
- Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS),
- Prélèvement Social,
- Contribution Additionnelle,
- Taxe de financement du revenu de solidarité active (RSA).

S'agissant du prélèvement des ces taxes, la situation de Saint Barthélemy est devenue confuse depuis le 1er janvier 2008.

L'URSSAF semble continuer d'exiger le paiement de ces taxes aux entreprises et c'est pourquoi, des employeurs les prélèvent sur les salaires.

Certains établissements bancaires retiennent sur les plus-values de valeurs mobilières, les contributions correspondantes.

Aucun éclairage officiel n'a été donné sur cette question essentielle alors que sont en jeux des sommes importantes.

L'exigibilité du paiement de ces taxes par les résidents fiscaux de Saint Barthélemy, nous paraît désormais infondée depuis l'instauration du nouveau statut de Saint Barthélemy et voici pourquoi.

Les contributions sociales sont des taxes établies par les articles 1600-O C et suivants du code général des impôts. Elles ont donc à ce titre, une nature fiscale. Or, le code général des impôts ne régit plus la situation des résidents fiscaux de Saint Barthélemy depuis le 1er janvier 2008.

Ces derniers ne relèvent en effet que du code des contributions de Saint Barthélemy.

D'autre part, les dispositions du code général des impôts qui établissent l'assujettissement aux taxes ci-

dessus énoncées, renvoient pour leur application, aux dispositions des articles L 136-1 et suivants du code général de la sécurité sociale.

L'article L 136-1 du code général de la sécurité sociale dispose qu' « il est institué une contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement à laquelle sont assujettis :

1° Les personnes physiques qui sont à la fois considérées comme domiciliées en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu et à la charge, à quelque titre que ce soit, d'un régime obligatoire français d'assurance maladie »...

Les deux conditions ainsi posées sont cumulatives de sorte que si l'une d'entre elles n'est pas remplie, l'assujettissement à ces taxes ne peut avoir lieu.

Nous en concluons qu'à Saint Barthélemy et ce depuis le 1er janvier 2008 :

- Les résidents fiscaux définis par leur domiciliation sur l'île avant le 15 juillet 2007, ne sont plus assujettis au paiement des contributions sociales instituées par le code général des impôts,
- Les non-résidents fiscaux définis par leur domiciliation sur l'île après le 15 juillet 2007, resteront assujettis pendant les cinq ans nécessaires à l'acquisition par eux du statut de résident.

Pour preuve, la circulaire AGIRC-ARRCO 2008-3-DRE du 6 juin 2008 (organismes qui assurent le paiement des retraites aux salariés) qui concerne plus particulièrement la Nouvelle Calédonie et la Polynésie Française, autres collectivités d'outre mer, dispense expressément les allocataires résidents dans les dites îles, du prélèvement des contributions sociales en application des dispositions précitées.

Le présent article constitue un avis sous réserve des dispositions qui seront établies par la convention fiscale à intervenir entre l'Etat et Saint Barthélemy.

Il n'y a cependant aucune raison de penser que Saint Barthélemy devrait avoir un traitement différent des autres collectivités d'outre mer.

Maître Emmanuel JACQUES, Avocat
Saint Barthélemy - www.saintbarth-attorney.com

MICHEL MS SIMOND

PREMIER NATIONAL NETWORK SPECIALIZING IN COMMERCIAL GOODWILL TRANSACTIONS

VENDEURS
augmentez
vos chances de vendre
plus rapidement

www.michelsimond.com
Plus de 1000 consultations par jour sur le site
Appelez dès maintenant au 0590 29 10 66

ACQUÉREURS
achetez en confiance
avec une protection
juridique

Call now ! 0590 29 10 66

A vendre : fonds de commerce, entreprise, droit au bail, murs commerciaux
For Sale: Goodwill, Businesses, Leases, Commercial Real Estate

Nous vous accompagnons dans toutes les étapes d'acquisition ou de cession

ST BARTH	ST MARTIN ST MAARTEN	ANGUILLA
• Restaurant, 385.000 €.	• Résidence hôtelière, 1.700.000 €.	• Restaurant de plage 418.000 USD négociable (EBE: 104.000 USD).
• Société d'éditions, 113.000 €.	• Restaurant rénové, 225.000 euros.	
• Bail à St Jean, proximité aéroport, 110.000 €.	• Sint Maarten, bar de plage 100m ² , 248.000 €.	
• Cœur de Gustavia, bail 150m ² , 270.000 €.	• St Martin, bar en bord de plage, 230.000 €.	
• Opportunités confidentielles (baux, fonds de commerce, restaurants) à céder pour clientèle avisée.	• Boulangerie, très belle affaire à saisir, 270.000 €.	
	• Restaurant 600.000 USD + murs commerciaux (CA : 1.300.000 USD).	

D'autres opportunités locales sur www.msimond.fr
Téléphone : 06 90 64 13 52

Tropitone the original Indoor Style, Outdoor Furniture
fatboy

Kartell

Grosfillex COMMERCIAL RESIN FURNITURE Made in US

FIBERBUILT UMBRELLAS

GRESPANIA CERAMICA

TRIBU

n'finiti
Mobiliers in - outdoor
SHOWROOM - Lot n°5152 - Hope Estate
Grand Case 97150 Saint-Martin (FWI)
Tel/Fax: 0590 29 11 17 / 0690 39 84 54
email : contact@nfiniti-home.com